

SÉCURITÉ

- La notion d'**Abri Côtier** disparaît avec une application stricte du PGEM
- **Information préalable** impossible. Un voilier met au mieux quelques heures (sinon plusieurs jours) pour atteindre un mouillage. Doit-il se mettre en danger lorsqu'il constate qu'il n'y a plus de place (retourner à Tahiti de nuit, avec un équipage fatigué...) ?
- Les **mouillages dans plus de 15 m.** d'eau sont des mouillages dangereux et impraticables pour des voiliers
- Les zones de **mouillage libre sur fond de sable** sont indispensables et doivent être autorisés
- **Déséquilibre des zones est / nord** (13 mouillages vs 60 mouillages) qui désavantage l'accès depuis Tahiti

LÉGISLATIF

- **Absence** des voiliers (dont certains vivent dans le lagon) **au processus de révision** du PGEM
- Le **processus de révision des quota est inique** : ne vise que les voiliers, aucune autre activité. Les voiliers n'ont même pas de voix délibérative, au mieux une voix consultative dans la commission de révision
- Nous voudrions pouvoir identifier **une autorité compétente unique** et non plusieurs délégués
- Les mentions "navires de plaisance [...] à des **fins non commerciales**" mettent en danger l'activité de charter et suppose une distinction entre les navires

PROPOSITIONS

- Nous ne sommes **pas hostile au paiement** s'il est proportionnel au service et négocié pour l'ensemble des mouillages de Polynésie française ou au moins par zones de navigation et non par corps-mort ce qui rend sa collecte irréaliste.
- Aucune mention d'**accès à la terre** (des pontons aménagés) dans le PGEM ce qui est pourtant indispensable pour organiser un mouillage et source de difficultés potentielles avec les habitants à terre
- Nous voudrions que soit rédigé et mise en place une **charte de bonne conduite** afin qu'elle soit connue et respectée de tous

Autres remarques

Il me semble important de mettre en avant dans nos arguments le fait, que nous voulons être associés réellement à l'élaboration de ce PGEM, que nous ne voulons pas seulement contester tout en bloc mais être des parties prenantes dans les discussions au même titre que les pêcheurs et les autres utilisateurs du lagon.

Imposer des mouillages dans des zones de 25 à 30m de fond prouve la non consultation des plaisanciers par son côté irréaliste.

Il y a une volonté de la mairie de mettre de côté le seul tourisme qui a un bilan carbone acceptable. En effet, se déplacer au gré du vent n'est pas (trop) polluant alors que les autres touristes prennent l'avion ou les navettes rapides. Les autres activités lagonaires sont elles aussi très carbonées, on pense notamment au jet ski...